

Liste des objets en vente

LE MESNIL-AUBRY

organise une

Brocante le 2 avril 2023

Madame, Monsieur,
La municipalité de la commune LE MESNIL-AUBRY a le plaisir de vous informer que sa brocante se tiendra le 2 avril 2023 et espère votre participation.
Inscriptions **jusqu'au 20 mars 2023 inclus**.
Pour cela, vous êtes invités à déposer le bon de réservation que vous trouverez en page 3, accompagné des documents figurant page 2 :
en Mairie à l'attention de Mme Cathy CLICHY

Renseignements : cathyclichy@hotmail.com
catherine.laisne404@orange.fr

Reçu le : / / 2023
Cadre Réservé aux organisateurs :

PARTICULIERS : prix du ml : 5,00
Minimum 2 mètres / Par multiple de 2

La réservation de vos emplacements ne sera définitive qu'après paiement.
Une confirmation vous sera adressée, après réception de votre chèque (ou espèces) et des pièces exigées, indiquant les numéros des emplacements qui vous seront attribués.
Les personnes qui n'auraient pas effectué leur paiement avant le **20 mars 2023 inclus**, ou les nouveaux inscrits, se présenteront le matin de la brocante, à partir de 6 heures au bureau d'accueil, où les emplacements pourront être distribués, après paiement, en fonction des places disponibles.

* **Veillez déposer votre dossier d'inscription complet à la Mairie Merci.**

Pièce à joindre
au bon de réservation ci-contre →

Photocopie recto verso de la carte d'identité.

Attestation sur l'honneur complétée et signée

Paiement par chèque libellé à l'ordre de :
Trésor Public

Désigner les objets mis en vente en page 4.

Joindre obligatoirement une enveloppe timbrée, libellée à votre adresse pour recevoir la confirmation des emplacements qui vous sont attribués, ce qui vous permettra de vous installer dès votre arrivée.

Attention : aucun numéro d'emplacements ne sera communiqué par téléphone.

Le bon de réservation non signé annule l'inscription.
Tout dossier d'inscription incomplet sera retourné.

Pour tous renseignements complémentaires,

Madame Cathy CLICHY : cathyclichyv@hotmail.com
ou catherine.laisne404@orange.fr

Courrier à renvoyer à :
MAIRIE LE MESNIL-AUBRY
Place de la Mairie
BROCANTE
95 720 LE MESNIL-AUBRY

BON DE RÉSERVATION
à renvoyer au plus tard le 20 mars 2023.

M, Mme * : _____

demeurant n° : _____ rue : _____

à : _____

Tél : _____

E-mail : _____

souhaiterait disposer, pour la brocante du Mesnil-Aubry qui a lieu le
2 avril 2023 de : _____ mètres linéaires.

J'ai bien noté que, faute de paiement au plus tard le 20 mars 2023, cette
demande ne constitue qu'une option et que les places que j'ai choisies pourraient
être réservées par d'autres personnes qui en auraient réglé le montant.
Je m'engage à respecter le règlement de cette manifestation rappelé
dans l'annexe 1.

À : LE MESNIL - AUBRY, le : _____ / _____ / 2023

**Signature de l'exposant :

* rayer la mention inutile.

** inscription nulle si absence de signature.

« Cadre réservé aux organisateurs »

Réf : _____ a réglé la somme de : _____ €

par chèque
 en espèces / reçu n° : _____ le : _____

N° _____ N° _____ N° _____ N° _____ N° _____

confirmation envoyée le : _____

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : _____

né(e) le : ___ / ___ / ___ à : _____

domicilié(e) : _____

participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus

déclare sur l'honneur :

n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,

ou

avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

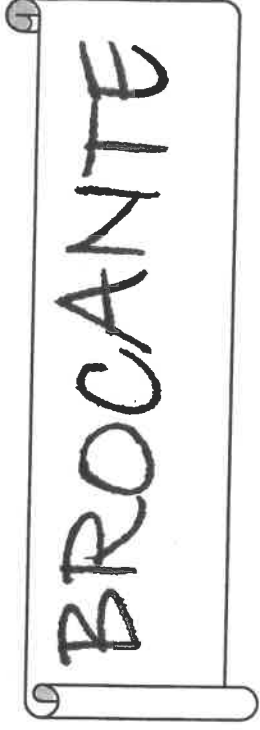
à : _____

le : ___ / ___ / 2023

Fait à : _____

le : ___ / ___ / 2023

Signature :



RÈGLEMENT :

Vous devez :

❖ obtenir une autorisation de la Mairie du MESNIL-AUBRY individuelle et nominative, (non valable pour les groupes).
Document intitulé : *Confirmation.*

❖ ne pas céder l'autorisation qui vous sera consentie,
❖ ne vendre que des objets usagés vous appartenant, sauf professionnels,

❖ ne pas avoir acheté les articles pour la revente,
❖ vous soumettre aux contrôles de la gendarmerie qui œuvre pour la sécurité de tous,

❖ respecter l'environnement de la commune,
❖ indiquer le prix sur chaque article,

(mesure légale exigée pour la défense du consommateur),
❖ Prendre connaissance de l'arrêté communal et vous conformer à ses dispositions.

❖ Toute personne s'installant sans autorisation d'exposer devra
❖ s'acquitter d'une somme forfaitaire de 30,00 € par emplacement de 2 mètres occupés.

❖ Toute réservation annulée sera faite par courrier écrit dûment motivé. Chaque cas sera étudié par les organisateurs

